

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 680

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.